

Arrondissement d'Avallon  
 MAIRIE  
 DE  
 SAINT-MORE  
 89270

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Tél. : 03.86.33.40.46

Fax : 03.86.32.45.73

Mercredi de 15 h à 17 h

Samedi de 9 h 30 à 11 h 30

### LE LUNDI 28 AVRIL 2014, À 18 H 30

**Membres présents** : Madame MILLEREAUX Monique (Maire), Madame DUCHENNE Karine (Adjoints), Mesdames LEBIGRE Natacha, TARRINHA Nathalie, Messieurs AMICHAULT Jean-Claude, OLIVETTI Gilbert (Conseillers Municipaux),

**Absents excusés** : Pouvoirs de Monsieur Jean-Paul CULLIERE à Madame Monique MILLEREAUX, Madame Isabelle ROUX à Monsieur Gilbert OLIVETTI, Monsieur Pascal ZARIFIAN à Monsieur Jean-Claude AMICHAULT, Monsieur Nicolas CULLIERE

**Absent non excusé** : Monsieur Vincent MILLEREAUX

**Secrétaire de séance** : Madame Nathalie TARRINHA

- 
- 1°) Vote des taxes locales
  - 2°) Présentation et vote des budgets de la Commune et du Service de l'Eau
  - 3°) Attribution d'une subvention au CCAS
  - 4°) Convention SIAEP
  - 5°) Proposition d'élagage et de fauchage
  - 6°) Questions diverses
- 

### **Madame le Maire ouvre la séance du Conseil à 18 heures 30.**

Vu le courrier reçu de la trésorerie, Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les indemnités de Madame FABRE. Le conseil accepte à l'unanimité

Le conseil approuve et signe le compte rendu de la dernière réunion

#### **1°) Vote des taxes locales**

Le conseil reporte, à l'unanimité, les taux des taxes locales de l'année 2013 pour l'année 2014.

- Taxe d'Habitation :	16,74 %
- Taxe Foncière (bâti) :	10,29 %
- Taxe Foncière (non bâti) :	34,06 %
- CFE :	17,39 %

#### **2°) Présentation et vote des budgets de la Commune et du Service de l'Eau**

##### **Commune**

- **Fonctionnement** :

**- Prévisions de Dépenses : 161 767 Euros (dont 14 263 Euros de restitution sur impôts locaux –GIR-)**

Il s'agit des dépenses traditionnelles de fonctionnement, à savoir, entretien de matériels, de bâtiments, fournitures diverses, enrobé, carburant, dépenses de personnel, charges de gestion courantes (électricité, frais de scolarité, assurances, timbres...),

**- Prévisions de Recettes : 384 179 Euros.**

Comprenant 151 701 Euros de recettes prévisionnelles (affouages, contributions directes, redevances par ERDF et France TELECOM, location de chasse, revenus des immeubles, dotations de l'Etat) et de 232 478 Euros correspondant à l'excédent antérieur reporté.

- **Investissement**

**- Prévisions de Dépenses : 63 500 Euros**

Dépenses correspondant à la réhabilitation et l'équipement du logement dans l'ancien camping, l'étude du zonage d'assainissement, l'évacuation des eaux pluviales rue du vollot, à l'aménagement du pâtis pour les

circuits scolaires (subvention sera demandée au conseil général dans le cadre des amendes de police), l'achat de matériel informatique, à l'achat de matériel de voirie pour les agents d'entretien,

**- Prévisions de Recettes : 66 405 Euros.**

Somme correspondant au reversement du FCTVA, amortissement de frais d'études, l'excédent antérieur reporté (51 473 Euros), subvention au titre de l'enveloppe parlementaire pour la rue du vollot et subvention du conseil général pour le pâtis.

**Eau**

• **Fonctionnement :**

**- Prévisions de Dépenses : 26 519 Euros**

Il s'agit des dépenses traditionnelles de fonctionnement y compris les reversements de redevances au Bassin Seine Normandie et les dotations d'amortissements.

**- Prévisions de Recettes : 76 297 Euros.**

Correspondant aux abonnements et consommations, aux dotations d'amortissements et à l'excédent antérieur reporté

(58 868 Euros).

• **Investissement**

**- Prévisions de Dépenses : 269 Euros**

Somme correspondant aux dotations d'amortissement et prévision d'une dépense imprévue (en cas de besoins) pour ne pas déséquilibrer le budget

**- Prévision de Recettes : 11 437 Euros**

Correspondant aux dotations d'amortissements et à l'excédent antérieur reporté 9 845 Euros

Madame le Maire explique aux élus qu'il faut être très vigilant sur les budgets de l'eau. En effet, nous constatons de plus en plus de fuites dont les réparations deviennent très coûteuses. De plus, Mme le Maire a effectué une étude sur les 5 dernières années entre les m3 facturés aux abonnés et les index véolia et il s'avère une différence très significative d'où des fuites non détectées à ce jour.

Madame le Maire rappelle que jusqu'à présent, les redevances pollution sont basées sur les consommations facturées mais que l'agence de l'eau risque d'imposer les redevances sur les index Véolia c'est-à-dire par rapport au compteur de début et de fin d'année de la station de pompage.

Madame le Maire a pris rendez-vous avec VEOLIA qui préconise l'installation de 3 compteurs d'ilotage et de capteurs localisateurs dans les bouches à clés. Un devis sera présenté par la société. Un devis pour baguer les compteurs est également demandé.

Madame le Maire propose que le tarif de la location des compteurs ne change pas mais que le prix du M3 soit de 1 Euro à partir de cette année.

Le conseil accepte à l'unanimité

**3) Attribution d'une subvention pour le CCAS**

Le CCAS ne percevant pas de recettes une subvention de 500 Euros est proposée par la Commune pour le CCAS. Le conseil accepte à l'unanimité.

Une réunion sera organisée avec les membres du CCAS afin de déterminer leurs éventuels objectifs

**4) Convention SIAEP**

Dans le cadre des recherches de fuites d'eau Madame le Maire propose de contracter une convention avec le SIAEP de Mailly la Ville. Le conseil accepte à l'unanimité

**5) Proposition d'élagage et de fauchage**

Une proposition a été faite pour l'élagage et fauchage à raison de 35 Euros TTC par une agricultrice du village. Le conseil accepte à l'unanimité. Les premiers travaux concerneront les chemins de Coulanges et Mimolene

**6) Attribution d'indemnités de budget à Madame FABRE, Comptable du Trésor Public**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la Trésorerie concernant les indemnités de budget à allouer, comme chaque année, au comptable.

Le conseil accepte à l'unanimité d'attribuer pour chaque année le taux maximum des indemnités de conseil à Madame FABRE

## **7) Questions diverses**

Le conseil municipal autorise provisoirement la compagnie BULLE à utiliser la salle communale de l'ancien camping pour les répétitions de leur spectacle (enfants) dans l'attente de leur présentation de projet.

Madame le Maire informe les élus d'une demande de madame M'BAYE afin d'utiliser le terrain de foot pour le déboufrage de son cheval. Compte tenu de l'endroit de ce lieu qui est situé en centre bourg, le conseil décide de ne pas donner suite à sa demande.

Madame le Maire informe que la société de chasse souhaiterait faire leur repas le samedi 24 mai à la salle communale. Les élus donnent leur accord pour cette occupation à titre gratuit comme les années précédentes avec l'association Loisi-Yonne.

Il est à noter que la chambre froide qui ne fonctionnait pas depuis des années est en état de fonctionnement à ce jour.

Vu par Nous, le Maire de Saint-Moré, pour être affiché le 5 mai 2014 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

Le Maire,  
Monique MILLEREAUX